



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenus mobiliers

Question écrite n° 15219

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les avantages fiscaux accordés aux contribuables disposant de revenus modestes. En effet, si les investissements réalisés par l'achat d'actions de sociétés d'investissements à capital variable ouvrent droit à une réduction d'impôt unique de 25 p 100 dans la limite de 14 000 francs pour un couple, d'autres produits d'épargne notamment de prévoyance retraite procurent des avantages fiscaux proportionnels aux revenus des contribuables. Il en découle en traitement inégalitaire des épargnants en fonction de leur niveau de ressources. Afin de remédier à ce type d'injustice, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre dans le cadre de la préparation du budget pour 1990 pour relancer l'épargne des contribuables disposant de revenus modestes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan d'épargne populaire dont le projet sera prochainement soumis à l'examen du Parlement répondra aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15219

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2985